



Rachat de soulte apres un divorce

Par Visiteur

Bonjour.J'ai divorcé en juillet 2005 et comme j'ai voulu garder l'appartement,nous sommes passés devant un notaire pour établir un acte de partage inclus dans la convention de divorce.Je règle à mon ex-épouse une soulte mensuelle de 300? qui a débutée en aout 2005 pour finir en juillet 2010.

Ayant une somme disponible actuellement , je souhaiterais solder dès a présent cette soulte en donnant en une seule fois ce qui me reste a payer de janvier 2009 à juillet 2010.Mon ex-épouse est d'accord mais comment procéder ? un simple acte sous seing privé suffit-il ? un reçu entre nous ? ou devons nous repasser obligatoirement devant le notaire qui a établi l'acte en 2005 ? De plus cet acte sous seing privé doit-il être enregistré aux impôts ou est-ce inutile ?

Merci par avance de vos réponse.

Recevez mes salutations

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Ayant une somme disponible actuellement , je souhaiterais solder dès a présent cette soulte en donnant en une seule fois ce qui me reste a payer de janvier 2009 à juillet 2010.Mon ex-épouse est d'accord mais comment procéder ? un simple acte sous seing privé suffit-il ? un reçu entre nous ? ou devons nous repasser obligatoirement devant le notaire qui a établi l'acte en 2005 ?

Nul besoin de retourner voir monsieur le notaire.

Un simple acte sous seing privé (qui prend en réalité la forme d'un reçu) suffira.

Il suffit que vous mentionnez qu'à telle date, vous avez versé à votre ex femme le solde du rachat de sa part et que dès cette date, vous être libérée de votre obligation quant au respect de l'échéancier.

Evidemment, lettre écrite à la main et signée des deux parties.

De plus cet acte sous seing privé doit-il être enregistré aux impôts ou est-ce inutile ?

Nul besoin d'un enregistrement aux impôts puisqu'il ne s'agit pas d'une donation soumise à imposition mais bien d'une vente donc, non imposable.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse précise et surtout très rapide.

cordialement